

*Bibliothèque numérique*

medic@

**[Dossier biographique de Marc  
Colombat, de l'Isère, docteur en  
médecine à Paris]**

*ca 1837-1844.*

*Cote : ms 2545-99*

Ms.2545-99-1

Colombat (de l'Isère)



Docteur en médecine à Paris

## EXTRAIT

## De la Biographie des Hommes du Jour,

PAR GERMAIN SARRUT ET B. SAINT-EDME.

## BIOGRAPHIE

DE

## M. MARC COLOMBAT.



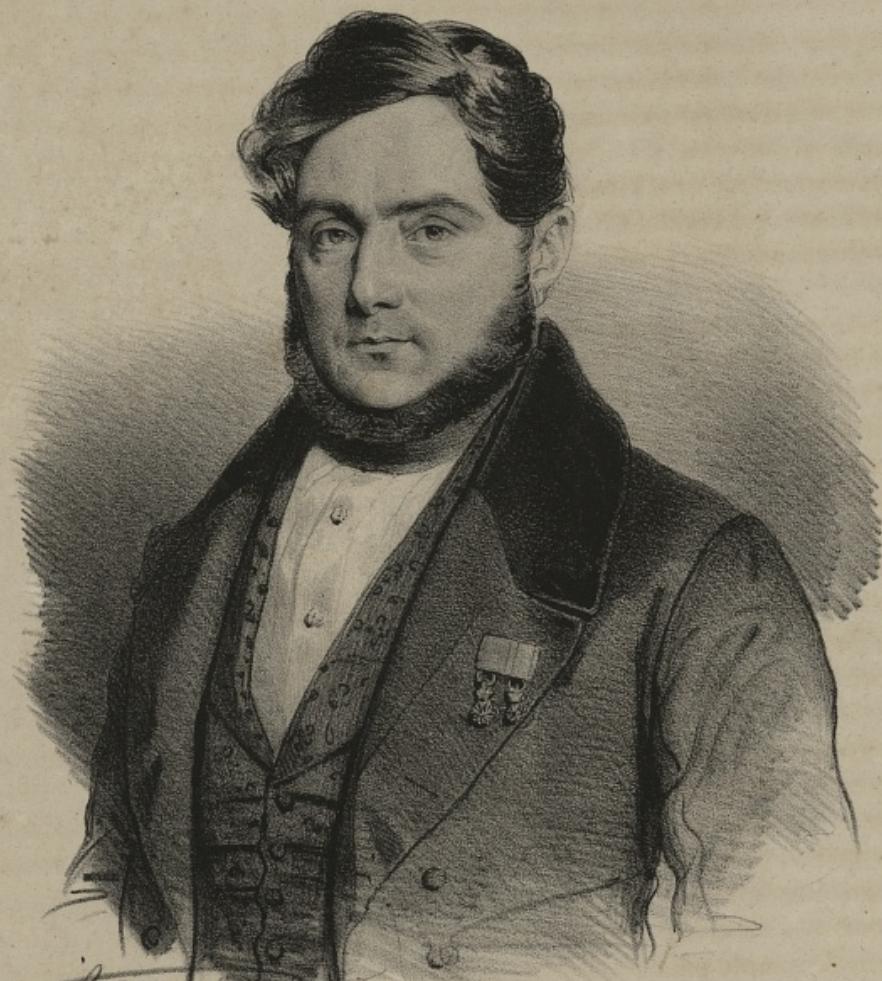
PARIS,

IMPRIMERIE DE L.-B. THOMASSIN ET C<sup>ie</sup>, RUE DES BONS-ENFANS, 54.

1837.

0 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10

Biographie des hommes du jour



Le Docteur Colombe (de l'Isère)

# BIOGRAPHIE

## M. MARC COLOMBAT.

Eh bien ! si la nature, en marâtre cruelle,  
Voulut nous dégrader, sachons lutter contre elle.

M. le docteur COLOMBAT (de l'Isère), dont le nom se rattache à d'importans travaux scientifiques et à d'utiles découvertes, tout comme aussi aux souvenirs réactionnaires de la Restauration, est né à Vienne, département de l'Isère, le 28 juillet 1797, et a fait ses études classiques dans le collège de cette ville.

Malgré le goût tout particulier qu'il avait pour la médecine, son père, ancien négociant retiré des affaires, le plaça dans une maison de commerce, que le jeune Colombat quitta bientôt pour aller étudier le droit à Grenoble. En 1821 il fut obligé de suspendre ses études, parce que le 20 mars de cette année il prit une part active au mouvement populaire qui eut lieu à cette époque, et fut arrêté et emprisonné, après

avoir arboré le drapeau tricolore au milieu de la citadelle de cette ville. Quelques instans avant son arrestation on vint lui dire qu'il s'était fortement compromis, que les nouvelles reçues de Lyon et de Paris étaient fausses, et qu'il devait chercher à s'échapper. Le jeune étudiant en droit, au lieu de suivre ce conseil, répondit : « Nous nous « sommes trop avancés pour reculer ; si la « nouvelle est fausse, il faut la rendre vraie. » C'est en allant délivrer quelques-uns de ses condisciples, arrêtés par les ordres du lieutenant général Pamphile Lacroix, que M. Colombat fut arrêté lui-même par ce général et conduit à la prison militaire de la citadelle, où il fut mis au cachot et au secret pour être jugé par un conseil de guerre.

Après plusieurs jugemens dans l'un des-  
quels le ministère public avait requis l'ap-  
plication des articles 86, 87, 89 du Code



pénal (la peine de mort), et après plusieurs appels en cassation, M. Colombat fut jugé à Besançon et condamné à deux ans de prison et solidairement aux frais du procès qui s'élevaient à plus de soixante mille francs. Étant sorti de prison sous caution, M. Colombat vendit ses propriétés après la mort de son père, qui eut lieu cette même année; puis il passa en Suisse, où il perdit presque toute sa fortune, placée dans une maison de banque de Genève, qui fit faillite de plusieurs millions. À la suite des instigations de la police française, M. Colombat, forcé de quitter la Suisse, rentra secrètement en France en 1824, et alla, sous un nom supposé, commencer ses études médicales à Montpellier, où il resta jusqu'au sacre de Charles X, époque où il fut amnistié; toutefois il resta sous la surveillance de la haute police pendant cinq ans.

M. Colombat quitta Montpellier, se rendit à Strasbourg, où il passa une année, et vint à Paris vers la fin de 1825 pour y continuer ses études médicales. N'étant encore qu'étudiant en médecine, M. Colombat inventa plusieurs instruments de chirurgie, qui devinrent le sujet d'autant de mémoires publiés alors dans la *Revue médicale*. Parmi ces instruments qui ont valu à leur auteur des rapports favorables faits à l'Académie de Médecine, on peut citer surtout un *hystérotome* pour l'amputation du col de l'utérus; plusieurs *speculum uteri*; un *brise-pierre à chaîne* pour pratiquer la lithotritie par écrasement; un *lithotome à quatre lames* pour la taille sous-pubienne quadrilatérale; un *compresseur pour l'écoulement du sang* pendant l'amputation des membres: cet instrument a l'avantage de pouvoir être appliqué sur les artères inguinales et axillaires; une *pince à ligatures profondes*; une *aiguille* pour opérer les fistules vésico-vaginales, et plus de quarante autres instruments destinés à rendre plus faciles, plus

promptes et moins douloureuses la plupart des opérations.

M. Colombat s'occupa aussi d'une manière spéciale des maladies relatives aux organes de la voix, et fit de profondes recherches sur le bégaiement et sur tous les vices de la parole. Dans ce genre d'études tout était pour lui à créer, car la médecine antique est tout à fait stérile sur ce point (1), et il trouvait peu à s'aider des écrits de Menjot, Fick, Bergen et Sauvages, qui ont souvent confondu le bégaiement avec d'autres imperfections ou d'autres altérations de langage qui n'offrent pas les mêmes causes; toutefois les mémoires récemment publiés par les docteurs Itard (2), Voisin (3) et Astrié, durent être pour M. Colombat d'un puissant encouragement, car ils corroborent les opinions qu'émettait en même temps que ces habiles observateurs le nouveau nosographe des maladies *vocales*. Nous devons donc faire remarquer qu'à part tout autre mérite les travaux de M. Colombat ont celid' une incontestable originalité, et, tout en appréciant par nous-même l'importance, nous rappellerons aussi que des juges compétents ont prononcé à cet égard; que l'Académie des Sciences décerna en 1835 au docteur Colombat un prix de cinq mille francs, et qu'une commission spéciale, nommée par l'Académie de Médecine, fit le 14 décembre 1830 un rapport dont les conclusions sont conçues en ces termes :

(1) Ainsi que l'observe judicieusement le docteur Astrié dans une thèse fort remarquable sur le bégaiement, qu'il soutint à Montpellier en 1834: *Démosthène, pour corriger sa prononciation, ne consulta que son propre génie*.

(2) M. Itard, médecin des Sourds et Muets, à Paris, a fait insérer dans le *Journal universel des Sciences médicales* un très bon mémoire sur le bégaiement.

(3) Le docteur Voisin, qui, comme le docteur Astrié, invoquait son expérience personnelle, fit part au public, dans un opuscule intéressant, des observations qu'il avait eu le triste privilège de faire sur lui-même.

« La combinaison des moyens curatifs de M. Colombat est tellement avantageuse qu'elle amène les résultats les plus prompts et les plus nets qu'on ait obtenus jusqu'à présent. »

M. Itard, rapporteur, ajouta en outre au nom de la commission : « La méthode curative de bégaiement et l'ouvrage dont M. Colombat est l'auteur méritent l'approbation de l'Académie, ainsi que ses remerciemens pour les communications franches et sans réserve qu'il lui en a faites ; que, sous ces deux rapports, il a acquis un double titre aux suffrages de la compagnie, à qui la commission propose d'inscrire M. Colombat parmi les candidats aux premières places vacantes des membres de l'Académie. »

Ces conclusions furent adoptées à l'unanimité.

Afin de faire profiter de sa découverte un plus grand nombre de personnes, et ayant d'ailleurs la conviction que dans un gouvernement représentatif le don de la parole est une des premières qualités du citoyen, M. Colombat a fondé l'*Institut orthophonique de Paris*, où sont traités gratuitement les personnes peu fortunées et les militaires affectés du bégaiement ou de tout autre vice de la parole. Déjà plus de six cents personnes ont recouvré le libre exercice de cette faculté dans cet établissement philanthropique.

Voulant donner une plus grande extension à ses travaux, M. Colombat, riche d'expérience et éclairé par cette sagacité médicale que l'art ne donne pas toujours, s'est livré également à des recherches, non seulement sur la physiologie de la voix, mais encore sur la pathologie, la thérapeutique et l'hygiène des organes vocaux. Ce qui honore surtout M. Colombat, c'est la loyauté

avec laquelle il a exposé dans ses ouvrages le résultat de ses recherches théoriques et pratiques ; non content d'en faire connaître la nature, l'origine et les résultats, il porte la franchise de ses communications jusqu'à réduire sa méthode curative en tableau synoptique, et à développer dans leurs détails les plus minutieux tous les moyens de traitement dont il est l'inventeur. M. Colombat aurait pu spéculer sur le prestige qui s'attache ordinairement à un secret habilement gardé ; mais il a jugé cette ressource indigne d'un médecin qui se respecte, et n'a pas hésité à jeter dans le domaine public ses intéressantes et utiles découvertes.

Au milieu du conflit sanglant qu'amènèrent les ordonnances liberticides rendues par Charles X (juillet 1830), M. Colombat se distingua par son zèle à secourir les blessés des deux camps, et convertit en une ambulance l'*Institut orthophonique*, où il soigna généreusement, tant ceux qui avaient combattu pour reconquérir nos droits, que ceux qui s'étaient fait un faux point d'honneur de rester fidèles à leur serment envers le trône. La conduite de M. Colombat le fit désigner, par les élèves de l'Ecole de Médecine, comme membre de la commission des récompenses nationales, et l'un de ceux qui avaient mérité la croix de la Légion-d'Honneur. M. Colombat n'accepta pas ces honorables distinctions, et motiva son refus dans une protestation imprimée dans plusieurs journaux, en disant : qu'un acte accompli en commun ne devait pas recevoir de récompense particulière. Ce n'est qu'après avoir été couronné par l'*Institut*, et après avoir traité gratuitement de leur bégaiement plus de deux cents personnes, dont plusieurs militaires, qu'il reçut en 1835 la croix de la Légion-d'Honneur (1).

(1) Il n'accepta à la suite des événements de 1830 que la croix de Juillet.

Depuis 1828, outre de nombreux Mémoires publiés dans la *Revue médicale*, des articles insérés dans le *Dictionnaire de Médecine usuelle* et dans le *Dictionnaire de la Conversation*, le docteur Colombat a publié plusieurs ouvrages sous les titres suivants :

1<sup>o</sup> *L'Hystérotomie, ou l'Amputation du col de la matrice dans les affections cancéreuses*, in-8<sup>o</sup>, 1828 ;

2<sup>o</sup> *De la Compression et de la ligature des vaisseaux*, in-8<sup>o</sup>, 1828 ;

3<sup>o</sup> *Nouvelle méthode de pratiquer la taille sous-pubienne*, in-8<sup>o</sup>, 1829 ;

4<sup>o</sup> *L'Orthophonie, ou le Bégaïement et tous les vices de la parole*, traités par de nouvelles méthodes, in-8<sup>o</sup>, 1829. Cet ouvrage, traduit en plusieurs langues, obtint un prix Montlython de cinq mille francs en 1833, et vient d'arriver à la troisième édition ;

5<sup>o</sup> *Tableau du mécanisme naturel de l'articulation de toutes les lettres*, suivi d'un *Mécanisme artificiel au moyen duquel les bégues parviendront à articuler les voyelles et les consonnes qui leur présentent des difficultés*, in-8<sup>o</sup>, 1830 ;

6<sup>o</sup> *Le Baume de Copahu sans odeur ni saueur, administré sous la forme de dragées dans la blennorrhagie et la leucorrhée, etc.*, in-8<sup>o</sup>, 1832 ;

7<sup>o</sup> *Tableau synoptique et statistique du bégaïement*, in-4<sup>o</sup>, 1833. La deuxième édition en 1836 est précédée de considérations psychologiques et physiologiques sur l'origine des sons vocaux ;

8<sup>o</sup> *Traité médico-chirurgical des maladies et des organes vocaux, ou Recherches théoriques et pratiques sur la physiologie, la pathologie, la thérapeutique et l'hygiène de l'appareil vocal*, in-8<sup>o</sup>, 1834 ;

9<sup>o</sup> *Dictionnaire historique et iconographique de toutes les opérations et des instrumens*,

*bandages et appareils de la chirurgie ancienne et moderne*, servant de complément à tous les autres dictionnaires de médecine, in-8<sup>o</sup>, quatre tomes formant deux gros volumes ; 1836 et 1837 ;

10<sup>o</sup> *Traité médico-chirurgical des maladies des femmes et de l'hygiène spéciale de leur sexe*, appliqué à toutes les époques de la vie, un fort vol. in-8<sup>o</sup>, 1837 ;

11<sup>o</sup> *Le Mécanisme des cris et de leurs intonations dans chaque espèce de douleurs*, suivi du *Mécanisme du fausset et de la ventriloquie, ou engastrimysme*, in-8<sup>o</sup>, 1837. Dans ce dernier ouvrage qui est sous presse, l'auteur a poussé ses recherches jusqu'à ce point de noter les intonations des sons inarticulés, arrachés par les impressions physiques et morales, et de pouvoir en quelque sorte écrire la gamme de nos passions et de nos affections, en représentant par des blanches, des noires et des croches, les cris nuancés de la crainte, de la douleur et de la joie.

Le docteur Colombat est également auteur de plusieurs pièces de théâtre imprimées sous les titres de :

*L'Etudiant ou le Préjugé*, comédie mêlée de chants, représentée à Strasbourg en 1825 ;

*Monsieur Frontal ou la Cranomanie*, comédie critique ; Paris, 1830, vendue au profit de la maison de refuge pour l'extinction de la mendicité, et publiée sous le voile de l'anonyme ;

*Le comte Albert ou l'Anniversaire*, drame en trois actes et en vers ;

*Rêveries d'un convalescent*, recueil de poésies, vendu au profit des orphelins par suite du choléra, un vol in-8<sup>o</sup>, 1835.

M. Colombat est membre titulaire de plu-

sieurs sociétés savantes et membre correspondant de plusieurs académies.

M. Colombat a donné son nom à une jeune dame, parente de Millevoye et de MM. Cordier et de Pongerville, qui s'est déjà fait une réputation dans les arts et dans les lettres.

Musicienne, elle a composé plusieurs morceaux que la gravure a reproduits pour en prolonger le succès.

Peintre, elle a différentes fois exposé au salon, et à l'exposition dernière on a remarqué son grand tableau peint d'après nature, représentant une vue des environs de la Chartreuse de Grenoble.

Poète, elle a inséré dans le bel ouvrage sur la Vieille Pologne une pièce de vers assez étendue, intitulée : Sigismond I<sup>er</sup>.

Littérateur, elle a publié un assez grand nombre d'articles dans les journaux littéraires de Paris.

Il semble que les succès réels, obtenus par madame Colombat à ces titres si divers, reposent sur des travaux de nature à employer la vie d'artiste et de poète la plus active ; et cependant cette dame a ambitionné la gloire d'une scène privée, et y a trouvé des lauriers à cueillir pour sa grâce et son intelligence. Quelques privilégiés aux soirées dramatiques de M. le comte de Castellane l'ont vue, l'ont entendue dans l'opéra et dans la comédie, et tous s'accordent à dire que, si madame Colombat eût voué son talent au théâtre, nulle n'aurait pu prétendre mieux qu'elle à se placer au premier rang parmi les plus grands artistes de notre époque.



FIN.

Ms. 2545-99-3



*Encyclop<sup>ie</sup> Biograph<sup>e</sup> du XIX<sup>e</sup> Siècle.*

8<sup>e</sup> Catégorie.

Médecins Célèbres.

Ms. 2545-99-6

129



Isère



*Encyclop<sup>ie</sup> Biograph<sup>ie</sup> du XIX<sup>e</sup> Siècle.*

8<sup>e</sup> Catégorie.

Médecins Célèbres.

*Isie*

## M. COLOMBAT DE L'ISÈRE.

M. le docteur COLOMBAT DE L'ISÈRE (Marc), chevalier de l'ordre royal de la Légion d'honneur, professeur particulier d'orthophonie, de physiologie, de pathologie et de thérapeutique spéciales, et dont le nom se rattache à d'utiles découvertes, est né à Vienne, département de l'Isère, le 28 juillet 1797. Il fit ses études dans le collège de sa ville natale, où il obtint, dans ses classes, presque toujours les premiers prix.

Malgré le goût tout particulier qu'il avait pour la médecine, son père, qui le destinait d'abord à l'École polytechnique, le plaça ensuite dans une étude d'avoué<sup>1</sup>, qu'il quitta bientôt pour aller faire son droit à Grenoble. Deux ans après, M. Colombat fut obligé de suspendre ses études, parce qu'ayant été compromis, le 20 mars 1821, dans un mouvement populaire, il fut arrêté, ainsi que plusieurs autres de ses condisciples. Étant sorti de prison sous caution, il passa en Suisse, où il perdit presque toute sa fortune, placée dans une des premières maisons de banque de Genève, qui fit faillite de plusieurs millions.

<sup>1</sup> C'est chez M. Ponsard, père du jeune poète auteur de la tragédie de *Lucrèce* qui doit être bientôt représentée sur le théâtre royal de l'Odéon.



Pendant son séjour dans cette ville, M. Colombat se livra avec ardeur à l'étude des sciences physiques et mathématiques et suivit les cours des professeurs de cette célèbre université. A la suite des instigations de la police française, étant forcé de quitter la Suisse, il rentra secrètement en France, et alla, sous un nom supposé, commencer ses études médicales à Montpellier, où il resta jusqu'au sacre de Charles X, époque où il fut amnistié, ainsi que tous les autres condamnés politiques.

M. Colombat, qui était depuis longtemps bachelier ès lettres et ès droit, se fit recevoir bachelier ès sciences, puis se rendit à Strasbourg, où il passa une année, après laquelle il vint à Paris pour y continuer ses études médicales.

N'étant encore qu'étudiant en médecine, M. Colombat inventa plusieurs instruments de chirurgie qui furent le sujet d'autant de mémoires, publiés alors dans divers journaux scientifiques, et dont nous donnerons une liste détaillée à la fin de cette notice.

M. Colombat, qui avait été choisi par M. Lisfranc pour être le chirurgien interne de la maison de santé de la rue de Valois, spécialement consacrée aux maladies des femmes, s'occupa aussi, d'une manière toute spéciale, de la physiologie des organes de la voix, et fit de profondes recherches sur la nature, les causes, les variétés et le traitement de tous les vices de la parole et en particulier du bégayement. Dans ce genre d'études, tout était à créer pour M. Colombat; car la science se trouvait à peu près stérile sur ce sujet. Si ce médecin était sans émule, il était aussi sans devanciers et il dut à peu près tout tirer de son propre fonds. On peut donc le regarder comme le créateur de l'*orthophonie*; et, à part tout autre mérite, ses travaux ont-ils celui d'une incontestable originalité. Du reste, en appréciant par nous-même toute leur importance, nous dirons que leur utilité et leur valeur scientifique ont été bien établies, et que des juges très-compétents ont prononcé à cet égard; car l'Académie des sciences a décerné, en 1833, au docteur Colombat, un prix de 5,000 francs; et une commission spéciale, nommée par l'Aca-



démie de médecine, a fait, le 14 décembre 1830, un rapport dont les conclusions sont conçues dans les termes suivants :

« La combinaison des moyens curatifs de M. Colombat est tellement avantageuse, qu'elle amène les résultats les plus prompts et les plus nets qu'on ait obtenus jusqu'à présent. »

M. Itard, rapporteur, ajouta ensuite, au nom de la commission :

« La méthode curative du bégayement dont M. Colombat est l'auteur mérite l'approbation de l'Académie, ainsi que ses remerciements, pour les communications franches et sans réserve qu'il lui en a faites. Sous ces deux rapports, il a acquis un double titre aux suffrages de la compagnie, à qui la commission propose d'inscrire le nom de M. Colombat parmi ceux des candidats aux premières places vacantes de membres de l'Académie. »

Ces conclusions furent adoptées à l'unanimité.

Afin de faire profiter de sa découverte un plus grand nombre de personnes, M. Colombat fonda, en 1829, l'Institut orthophonique de Paris, où sont traitées gratuitement, depuis près de quinze ans, les personnes peu fortunées, affectées de bégayement ou de tout autre vice de la parole. Déjà plus de huit cents individus, dont plusieurs militaires, ont été guéris dans cet établissement philanthropique.

Nous croyons devoir reproduire ici textuellement une lettre adressée à M. Colombat par M. le ministre de la guerre.

« Paris, le 30 août 1837.

« A monsieur le docteur Colombat de l'Isère.

« M. le lieutenant général Pajol, commandant la première division militaire, m'a transmis un rapport relativement à plusieurs militaires affectés de bégayement, auxquels vous avez bien voulu donner vos soins.

« Ce rapport me fait connaître aussi qu'après un mois de traitement tous ces hommes ont été complètement guéris de leur infirmité, et qu'ils ont rejoint leurs régiments. Je ne puis que vous féliciter de vos succès et vous remercier du zèle philanthropique dont vous avez fait preuve en traitant ces militaires gratuitement. Je me ferai surtout un plaisir de témoigner, par la voie des journaux officiels, des heureux résultats de votre méthode curative, et d'appeler, autant qu'il peut dépendre de moi, l'attention du public sur un établissement que vous dirigez avec un talent si remarquable.

« Recevez, monsieur le docteur, l'assurance de ma considération distinguée.

« Le pair de France, ministre secrétaire d'État de la guerre,

« Baron BERNARD. »

Le docteur Colombat a reçu encore des lettres du même genre de plusieurs colonels de l'armée française.

Dans le but de donner une plus grande extension à ses travaux, M. Colombat, riche d'expériences et éclairé par cette sagacité que l'art ne donne pas toujours, s'est également livré à des recherches non-seulement sur la physiologie de la voix, mais encore sur la pathologie, la thérapeutique et l'hygiène des organes vocaux. Ce qui honore surtout M. Colombat, c'est la loyauté avec laquelle il a exposé, dans ses ouvrages, le résultat de ses recherches théoriques et pratiques. Non content d'en faire connaître la nature, il porte la franchise de ses communications jusqu'à réduire ses moyens curatifs en tableaux synoptiques, et à développer, dans les détails les plus minutieux, tous les moyens de traitement dont il est l'inventeur. M. Colombat aurait pu spéculer sur le prestige qui s'attache ordinairement à un secret habilement gardé ; mais il a jugé cette ressource indigne d'un médecin qui se respecte, et n'a

pas hésité à jeter dans le domaine public ses intéressantes et utiles découvertes.

Dans les premiers jours de l'année 1830, M. Colombat publia son *Traité d'orthophonie*, qui est rapidement parvenu à une troisième édition, et qui a eu deux fois les honneurs de la traduction. Dans la dernière édition de cet ouvrage, qui a paru en 1840, l'auteur donne de grands développements et de plus longs détails théoriques et pratiques sur la classification, l'histoire littéraire, l'étiologie, la nature, les causes, les variétés, les caractères distinctifs, le diagnostic, le pronostic et le traitement de tous les vices de la parole. Cette édition contient aussi plusieurs chapitres nouveaux, qui se lient plus ou moins directement à l'orthophonie, puisqu'ils ont rapport à l'anatomie et aux vices de conformation du larynx et de la langue, à la physiologie des sons vocaux, simples, modulés et articulés; au mécanisme du *fauasset*, à celui des cris et à leur intonation dans chaque espèce de douleur; au mécanisme de la ventriloquie et de toutes les inflexions vocales; à la métaphysique, à la psychologie et à la physiologie de la parole; à l'histoire des mots et des diverses articulations, enfin à celle de l'alphabet et de tous les signes vocaux et graphiques qui composent le langage humain.

Dans ce moment de positivisme, où les esprits ne semblent s'occuper que du fond même des choses, quelques personnes pourraient peut-être reprocher à M. Colombat de s'être laissé entraîner à la manie des phrases sonores. En admettant qu'il en fût ainsi, le reproche ne serait fondé qu'autant que la prétention du style masquerait la précision de la pensée, que la forme, en un mot, l'emporterait sur le fond. C'est ce qui n'est pas. La partie littéraire de son travail n'est qu'un accessoire indispensable à la partie médicale, comme les discussions physiologiques sont la base obligée de la question purement pratique, qui, sans elles, n'eût jamais pu être convenablement résolue. Si l'on ne trouve nulle part, dans cet ouvrage, la sécheresse que fait souvent contracter au médecin l'étude de l'homme physique, on y rencontrera toujours beaucoup d'érudition, des recherches ingénieuses, des anecdotes piquantes,



des observations fines, qui ajoutent à l'utilité et à l'intérêt du livre. Le style et la manière de l'auteur annoncent tout à la fois le littérateur distingué et le médecin doué d'un rare talent d'observation.

Dans la même année, c'est-à-dire au milieu du conflit sanglant qui amenèrent les ordonnances de juillet 1830, M. Colombat se distingua par son zèle à secourir les blessés des deux camps. Sa conduite à cette époque le fit désigner, par les élèves de l'École de médecine, comme membre de la commission des récompenses nationales et l'un de ceux qui avaient mérité la croix de la Légion d'honneur. M. Colombat n'accepta pas ces honorables distinctions, et motiva son refus dans une protestation où il était dit qu'un acte accompli en commun ne devait pas recevoir de récompense particulière. Ce n'est qu'après avoir été couronné par l'Institut qu'il fut nommé, le 10 janvier 1835, chevalier de l'ordre royal de la Légion d'honneur.

En 1834, M. Colombat publia une *Monographie* sur les fonctions et les maladies des organes de la voix. Comme physiologiste, et surtout comme musicien<sup>1</sup>, personne ne pouvait mieux traiter ce sujet. Quoique moins important que le *Traité d'orthophonie*, cet ouvrage constate des recherches aussi étendues qu'intéressantes ; on y voit que l'auteur a cherché à analyser mieux les affections des organes vocaux, et à acquérir une connaissance plus exacte de leurs causes, de leurs effets et du traitement médico-chirurgical qui leur convient. On trouve également dans ce traité des préceptes utiles sur l'hygiène de la voix, et l'indication des moyens propres à fortifier cet organe et à prévenir les affections qui peuvent l'altérer ou le détruire. La position favorable et peut-être unique de M. Colombat l'avait mis plus à même que tout autre de faire des recherches nombreuses et plus complètes sur cette matière, et de constater les avantages et les inconvénients de toutes les méthodes curatives ; enfin de décrire avec plus de détails et d'exactitude les symptômes

<sup>1</sup> M. Colombat est l'auteur des paroles et de la musique d'un opéra joué avec succès il y a dix-huit ans à Strasbourg. Il joue aussi de plusieurs instruments.



propres à chaque maladie qu'il a été très-souvent à même d'observer.

Deux ans après, c'est-à-dire en 1836, M. Colombat publia le premier volume d'un Dictionnaire historique et iconographique de toutes les opérations et des instruments, bandages et appareils de la chirurgie ancienne et moderne, avec plus de 1,500 dessins. Cet ouvrage, qui à son apparition a été traduit en langue arabe, et dont l'utilité est incontestable, puisqu'il manque dans toutes les langues, est un guide sûr et une sorte de code chirurgical où peuvent puiser ceux qui veulent approfondir quelques points particuliers de la science ; ceux surtout qui, excités par une louable émulation, voudront entrer dans l'arène difficile mais brillante des concours, y trouveront toutes les tentatives expérimentales des temps passés, les méthodes, les procédés opératoires, la description et le dessin exact des instruments et appareils chirurgicaux inventés depuis la plus haute antiquité. L'auteur, qui a soin d'indiquer toutes les sources où il a puisé, retrace les vicissitudes de la science, et signale, d'après la succession des temps, les inventions, les erreurs et les événements les plus remarquables qui ont arrêté la marche ou contribué au perfectionnement de la médecine opératoire.

Par sa spécialité, par sa forme historique, et surtout par son grand nombre de dessins, cet ouvrage devient un complément de tous les dictionnaires de médecine et de tous les traités généraux et spéciaux de la chirurgie ancienne et moderne. Pour ajouter à son intérêt et à son utilité, M. Colombat l'a fait précédé d'une histoire de la chirurgie ; et afin de mieux fixer la mémoire du lecteur, et pour l'aider à enchaîner et à classer plus facilement tous les faits, il les a rattachés le plus possible à l'histoire générale, en faisant ressortir ce qu'offrent de plus saillant la vie, le siècle et les écrits des auteurs qu'il a cités. Le but principal de M. Colombat est d'éviter aux praticiens et aux élèves une foule de recherches éparses dans un grand nombre de livres rares qu'ils n'ont souvent ni les moyens de se procurer, ni le loisir et la patience de consulter ; il a voulu ainsi généraliser et rendre vulgaire l'étude de certaines con-

naissances dont les sources ne peuvent être à la portée que d'un très-petit nombre de médecins, quoique l'humanité les réclame de tous.

Si l'on réfléchit sur les perfectionnements réels que les nouveaux moyens de diagnostic et l'étude plus approfondie de l'anatomie pathologique ont fait faire depuis quelques années à la thérapeutique médico-chirurgicale des affections de l'utérus, on appréciera l'importance et la nécessité d'un traité qui puisse contenir d'une manière complète tout ce qui concerne cette intéressante matière. C'est dans le but de remplir une lacune dans la science que M. Colombat a fait paraître en 1838 son ouvrage sur les maladies des femmes, qui réunit tout à la fois la physiologie, l'anatomie chirurgicale, les divers modes d'exploration, la pathologie, la thérapeutique, la médecine opératoire et l'hygiène des organes génito-mammaires de la femme.

Malgré l'étendue, la difficulté et les écueils que présentait cette entreprise, M. Colombat s'en est tiré avec d'autant plus de bonheur qu'il avait été entraîné par l'intérêt puissant du sujet auquel il avait consacré, depuis plus de quinze ans, une partie de ses études et de ses recherches. La division très-rationnelle qu'il a adoptée est fondée sur les analogies que présentent entre elles les maladies qui rentrent dans le cadre de son ouvrage. Afin d'en faciliter l'étude, et surtout pour les grouper et les rapprocher autant que possible d'après l'ordre naturel qu'elles devraient occuper dans un système général de pathologie, il les a divisées en six sections, savoir : les lésions de formes, les lésions de situation, les lésions physiques, les lésions vitales, les lésions de fonctions et les lésions relatives à la reproduction. Pensant avec raison que toutes les époques et tous les peuples doivent être tributaires de la médecine, et que c'était trop peu faire pour cette noble science que de la renfermer dans les limites étroites d'un siècle ou d'une nation, l'auteur n'a négligé aucun des matériaux que fournissent l'antiquité, le moyen âge et la médecine contemporaine de tous les pays. En signalant une foule d'opinions de tentatives et de faits curieux épars dans un

grand nombre de traités, de mémoires et de journaux français et étrangers, il a toujours cité scrupuleusement les sources où il a puisé et les noms des auteurs dont il donne une longue liste alphabétique. Du reste, ce traité, qui a été traduit en allemand, et dont une seconde édition vient de paraître en trois volumes, se distingue par un style toujours clair, concis et élégant, et surtout par une vaste érudition et des recherches ingénieuses. C'est l'œuvre d'un observateur habile et d'un médecin laborieux, dont les utiles travaux et les découvertes doivent lui mériter l'estime de ses confrères et la reconnaissance de tous les hommes.

M. Colombat est également l'auteur de plusieurs instruments de chirurgie, qui lui ont valu des rapports très-favorables à l'Académie royale de médecine. On peut citer surtout un *hystérotome* pour l'amputation du col de la matrice ; un *utéroceps*, ou *pince à huit crochets*, pour la même opération et la résection des polypes utérins ; plusieurs *speculum uteri* ; un *brise-pierre à chaîne* pour pratiquer la lithotritie par écrasement ; un *lithotome* à quatre lames pour la taille suspubienne quadrilatérale ; un *forceps pelvimètre et céphalomètre* offrant une articulation plus facile, et étant plus portatif que les autres parce que ses branches se plient au moyen de charnières ; un *tire-tête* qui a l'avantage d'être placé et retiré très-faisamment ; un *compreseur* qui, dans l'amputation des membres, peut non-seulement s'appliquer sur les artères brachiales et crurales, mais encore sur les artères inguinales et axillaires. Cet instrument, qui ne comprime que sur deux points, offre de grands avantages aux chirurgiens militaires et à ceux qui sont obligés d'opérer sans le secours d'aides intelligents.

M. Colombat est encore l'inventeur d'une *pince porte-nœud*, ou *artériodéon*, pour lier seul les artères rétractées dans les chairs ou logées profondément dans un espace étroit. On lui doit aussi un *porte-nœud* ; un *couteau à amputation* coupant en biseau ; une *pince courbe* pour saisir les amygdales ; deux *couteaux amygdalotomes* ; un *stomatoscope*, ou *speculum oris* ; une *clef* pour extraire les dents sans démonter le crochet ; un *denticeps* pour extraire les fortes molaires ;

une *pince porte-fil* pour la staphylorraphie ; un *serre-nœud* à bascule pour la même opération ; un *ciseau ostéotome* à double lévier pour la résection de l'os maxillaire supérieur et pour la résection des côtes et des os du crâne ; un *staphylocauste* pour cautériser la luette et le larynx ; un *staphylotome* ; un *ciseau emporte-pièce* à lames très-coudées, et une plaque à manche, pour l'excision du frein de la langue ; une *sonde* d'homme et de femme pour éviter les fausses routes ; une *sonde en huit de chiffre* pour extraire les calculs engagés dans le canal de l'urètre ; une *sonde à lame cachée* pour opérer les fistules à l'anus et débrider les hernies ; un *bandage* pour comprimer les seins squirreux ; un *bandage* à pelote mobile et sans ressort pour contenir les hernies inguinales et crurales ; un *speculum brisé* à six valves ; un *hystéroscope*, ou *réflecteur*, pour examiner le col utérin ; un *polypodéon* pour la ligature des polypes de l'utérus ; un autre à chapelet pour ceux du vagin ; plusieurs *couteaux* montés en lames de faux pour inciser les végétations sur le col de la matrice ; des *pessaires insufflés d'air* ; plusieurs *portes-sangsues* ; une *aiguille en spirale* pour les fistules recto et vésico-vaginales ; enfin des *ciseaux à angle droit* pour la ténotomie linguale, et une *muthonome*, ou *lyre orthophonique*, pour marquer le rythme dans le traitement du bégayement.

Depuis 1828, outre de nombreux mémoires et lettres dans *la Revue médicale*, dans *la Gazette des hôpitaux*, *la Clinique*, *l'Esculape*, *la Gazette de santé*, *le Journal des médecins praticiens*, etc., des articles insérés dans le *Dictionnaire de médecine usuelle*, dans le *Dictionnaire de la conversation*, le docteur Colombat est auteur de plusieurs ouvrages sous les titres suivants :

1. *L'Hystérotomie, ou l'Amputation du col de la matrice dans les affections cancéreuses.* In-8°, 1828.
2. *De la Compression et de la ligature des vaisseaux.* In-8°, 1828.
3. *Nouvelle méthode de pratiquer la taille sous-pubienne.* In-8°, 1829.
4. *L'Orthophonie, ou le Bégayement et tous les vices de la parole,*

traités par de nouvelles méthodes. In-8°, 1829. Cet ouvrage, traduit en plusieurs langues, obtint un prix Monthyon de 5,000 fr. en 1833, et vient d'arriver à la troisième édition. 1840, 2 vol.

5. *Tableau du mécanisme naturel de l'articulation de toutes les lettres*, suivi d'un *Mécanisme artificiel au moyen duquel les bégues parviendront à articuler les voyelles et les consonnes qui leur présentent des difficultés*. In-8°, 1830.

6. *Nouvelle méthode de pratiquer l'excision du frein de la langue*. In-8° avec fig., 1831.

7. *Le Baume de Copahu sans odeur ni saveur, administré sous la forme de dragées dans la blennorrhagie et la leucorrhée*, etc. In-8°, 1832.

8. *Tableau synoptique et statistique du bégayement*. In-4°, 1833. La deuxième édition, en 1836, est précédée de considérations psychologiques et physiologiques sur l'origine des sons vocaux.

9. *Traité médico-chirurgical des maladies et des organes vocaux, ou Recherches théoriques et pratiques sur la physiologie, la pathologie, la thérapeutique et l'hygiène de l'appareil vocal*. In-8°, 1834.

10. *Dictionnaire historique et iconographique de toutes les opérations et des instruments, bandages et appareils de la chirurgie ancienne et moderne*, servant de complément à tous les autres dictionnaires de médecine. In-8°, 4 vol., 1836 et 1837.

11. *Traité complet des maladies des femmes et de l'hygiène de leur sexe*, 3 vol. in-8°, 1838. La deuxième édition vient de paraître, 1843. Cet ouvrage a été traduit en allemand.

12. *Le Mécanisme des cris et de leurs intonations dans chaque espèce de douleurs*, in-8°, 1838. Dans ce dernier ouvrage, l'auteur a poussé ses recherches jusqu'à ce point de noter les intonations des sons inarticulés, arrachés par les impressions physiques et morales, et de pouvoir, en quelque sorte, écrire la gamme de nos passions et de nos affections, en représentant par des blanches, des noires et des croches, les cris nuancés de la crainte, de la douleur et de la joie.

13. *Mémoire sur l'histoire et la physiologie de la ventriloquie*, in-8°, 1840.

14. *Mémoire sur l'origine psychologique et physiologique de la parole et des sons articulés*, in-8°, 1840.

Le docteur Colombat doit publier prochainement deux autres ouvrages, sous les titres de :

15. *Traité des maladies vénériennes et de l'hygiène spéciale des organes génitaux chez l'homme et la femme*, 2 vol. in-8°, avec figures.

16. *De l'Histoire philosophique de la musique et de l'influence de cet art sur les passions et la santé de l'homme*, 1 fort vol. in-8°.

M. Colombat, qui a traduit en vers français, pendant son séjour en Suisse, une partie des odes d'Horace, et qui, dans ses classes de troisième et de seconde, mettait souvent ses thèmes en vers latins et ses versions en vers français, est aussi auteur de plusieurs pièces de théâtre, imprimées sous le titre de :

*L'Étudiant, ou les Préjugés*, opéra-comique, représenté à Strasbourg en 1825. La musique de cet opéra est de M. Colombat;

*Monsieur Frontal, ou la Phrénologie*, comédie critique, mêlée de chants, Paris, 1830; vendue au profit de la Maison de Refuge pour l'extinction de la mendicité, et publiée sous le voile de l'anonyme;

*Robert d'Aberdeen*, drame en trois actes et en vers, reçu au théâtre royal de l'Odéon;

Enfin un volume de poésies, vendu au profit des orphelins par suite du choléra, 1 vol. in-8°, 1833, sous le titre de *Rêveries d'un convalescent*.

M. Colombat est membre de la Société philotechnique de Paris, dont il a été vice-président; de la Société anatomique et de la Société des sciences physiques et chimiques de la même ville, de celle des sciences de Strasbourg, du Cercle chirurgical de Montpellier, de la Société médico-chirurgicale de Lyon, de l'Institut historique de France, et membre correspondant de plusieurs académies étrangères.

Ce médecin a donné son nom à une jeune dame, nièce de M. de Pongerville, de l'Académie française, parente du poète Millevoye, de M. Cordier, pair de France et membre de l'Académie des sciences; fille de M. Bouchard, ancien intendant général des domaines de la couronne d'Espagne, et nièce de M. Bouchard, ancien député, conseiller à la Cour des comptes et membre du conseil général du département de Seine-et-Oise.

Madame Colombat s'est fait une réputation dans les arts et les lettres.

Musicienne, elle a composé plusieurs morceaux que la gravure a reproduits.

Peintre, elle a plusieurs fois exposé au Salon. A l'exposition de cette année 1843, on a remarqué son grand tableau représentant une *Vue du vieux château de Saint-André*, département de la Loire.

Poète, on a inséré d'elle, dans le grand ouvrage sur la vieille Pologne, une pièce de vers assez étendue, intitulée *Sigismond Premier*.

Littérateur, elle a publié un assez grand nombre d'articles dans plusieurs journaux littéraires ou politiques de Paris.

Les succès réels obtenus par madame Colombat, à titres si divers, semblent devoir employer la vie d'artiste et de poète. Cependant cette dame a encore trouvé des lauriers à cueillir, pour sa grâce et son intelligence, dans les soirées dramatiques de M. le comte de Castellane. Toutes les personnes qui l'ont vue et qui l'ont entendue dans l'opéra et dans la comédie s'accordent à dire que si madame Colombat se fût vouée au théâtre, elle aurait pu prétendre à se placer en première ligne parmi les plus grands artistes dramatiques de notre époque.



A Monsieur le Ministre de l'Instruction publique  
et des Beaux-arts.



2/10

L'agerette sur le budget des Beaux-arts.

depuis  
Monsieur le Ministre,

Sous le <sup>lys</sup> de  
Sous le nom ~~propre~~

Comme A Hache au Conservatoire national  
de musique et de déclamation de Paris, je  
me suis constamment efforcé <sup>de manière</sup> ~~de faire~~ <sup>de faire</sup>  
professeur, de faire ressortir l'opportunité  
d'un cours d'orthophonie technique où  
la phonation méthodiquement enseignée  
par un spécialiste autorisé préparait  
rationnellement les élèves-artistes à leurs  
études de déclamation lyrique ou  
dramatique et redressait en même temps  
les défauts ou les imperfections de la voix  
parlée ou modulée.

Malgré la sympathie du public  
pour une instruction qui <sup>leur</sup> produisait ~~les~~  
meilleurs résultats, plusieurs professeurs  
ont ouvert dans <sup>les</sup> ~~les~~ <sup>ateliers</sup> ~~ateliers~~ une concurrence  
de leur enseignement introduit dans  
leur maison.

Cette appréciation erronée du but et  
de l'esprit du cours d'orthophonie a créé,  
dès le principe de sa fondation (1871), de  
certaines difficultés que l'administration  
du Conservatoire aurait pu facilement  
éviter ou faire disparaître.

Loin de les éviter ou de les faire

Nety

disparaître, M. le secrétaire général du Conservatoire a au contraire pris vis à vis de l'enseignement orthophonique une attitude ayant ostensiblement tous les caractères d'une improbation, indirecte du cours et de son existence. —

Il y a ~~très~~ <sup>long</sup> temps lorsque la chambre des députés, à l'occasion des classes récemment fondées au Conservatoire, augmenta le crédit alloué à cet établissement de l'Etat afin de donner à tous les professeurs un traitement plus élevé, ma demande tendant à obtenir une légère augmentation de traitement fut écartée; on n'hésita pas à ajouter, dès lors, que si je la renouvelais en m'adressant directement à l'autorité supérieure, la suppression du cours d'orthophonie serait immédiatement proposée au ministre. — Or parmi les raisons présentées en faveur de l'élevation du crédit demandée à la chambre, le cours d'orthophonie figurait précisément sur la note fournie par l'administration du Conservatoire comme une création utile. Le rapporteur de la commission du budget répétait la même note explicative.

Ce manque d'égards ~~tous à fait~~ inexplicable s'est produit en d'autres circonstances, par exemple chaque fois qu'il s'est agi d'assurer l'efficacité du cours en le rendant obligatoire pour les élèves qui réellement avaient besoin de recevoir l'enseignement orthophonique.

Malgré la modicité du traitement (cinq cents francs), je me suis voué à un travail, que je considérais comme très utile aux élèves-artistes et j'ai poursuivi avec résignation lâche que je m'étais imposée, espérant que tout ou tard l'administration du Conservatoire se déciderait à apprécier

mes efforts et en tiendrait compte en temps convenable.

Cependant, à ~~la~~ dixième l'esprit qui animait M. Rety à l'égard du cours d'orthophonie devait se montrer d'une ~~caractère~~ façon encore plus significative :

Quand en 1879 lorsque fut publiée la nouvelle organisation du Conservatoire, le cours d'orthophonie n'a même pas été mentionné parmi les cours auxiliaires alors que cependant par décision ministérielle du 22 novembre 1871, à titre d'essai, et du 8 juillet 1872, à titre permanent, ce même cours était définitivement établi et fonctionnait régulièrement depuis huit années consécutives.

Un justifiable ~~deux~~ injustifiable j'en avais sollicité la réparation en m'adressant directement à M. Bardoux. Monsieur le ministre me répondit que le cours, n'étant pas inscrit dans la nouvelle distribution des classes serait maintenu mais seulement à titre provisoire. Je suis convaincu que si ~~le~~ le ministre avait été exactement informé des faits, il eut pris une décision plus conforme à l'équité et aux véritables intérêts de la pratique vocale de l'art théâtral.

Je prends donc la respectueuse liberté de vous demander, monsieur le ~~ministre~~, comme un acte de sollicitude pour les élèves, de vouloir bien rétablir la permanence du cours d'orthophonie si nécessaire du Conservatoire et de vouloir bien ~~accorder~~ <sup>donner aux</sup> ~~professeur~~ <sup>professeur</sup>, comme un acte de justice, une situation plus conforme à ses travaux scientifiques et à ses efforts personnels en ~~le~~ nommant professeur-agréé avec la

Appuyer sur l'avisement de M. le  
deputy Bille visant à  
l'établissement de l'obligation

de l'approbation <sup>de la commission des</sup>  
proposés au titre <sup>de la commission des</sup>  
budget et

Réuni au (Rouen)

BRU  
SANTÉ  
PARIS

fractement de douze cents francs.

Toutefois, monsieur le ministre,  
si votre administration ne pensait pas  
devoir donner une suite favorable à la  
demande que j'ai l'honneur de soumettre  
à votre bienveillant intérêt, permettez-  
moi de vous prier, monsieur le ministre,  
d'accepter, non pas comme la preuve  
d'un mouvement de dépit mais comme  
un acte de dignité professionnelle, ma  
démission de professeur au Conservatoire  
national de musique et de déclamation.

Je suis,  
monsieur le ministre,  
avec respect,  
Votre très obéissant serviteur.



E. Colombat, de l'Institut  
officier d'académie,

professeur d'orthophonie à l'Institut  
national des Sourds-muets, professeur  
au Conservatoire de musique.

M. E. Colombat  
Paris, 254 rue St-Jacques.